

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 30 Mars 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 13	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 13

DATE DE LA CONVOCATION : 24 Mars 2023
--

L'an deux mil vingt-trois et le trente mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etai~~ent~~ présents : NELIAS Agnès, AIGLON Olivier, BARNOUD Frédérique, DEJOUR Valérie, DAVIRON RADIX Jocelyne, CAFFIER Fabien, FOURDIN Fabrice, CHABRAN Fanny, BLUM Virginie, LHOPITAL Guy, BELTRAN Yves, DURAND Pierre.

Etait absent : RULLIAT Christian (pouvoir à DEJOUR Valérie)

Secrétaire de séance : AIGLON Olivier

D/2023-041

Objet de la délibération : Election des Délégués au Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées (SIPAG)

Vu les articles L 5211-7, L 5211-8 et L 5212-7 du Code général des collectivités territoriales,

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il avait été procédé à l'élection des représentants de la commune au Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées (SIPAG).

Elle indique qu'il y a lieu d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant à ce Syndicat.

Avait été élues, Mme RECOLLON Chantal en qualité de déléguée titulaire, et Mme BARNOUD Frédérique en qualité de déléguée suppléante.

Suite à la démission de Mme RECOLLON Chantal, il convient de procéder à son remplacement.

L'élection doit avoir lieu au scrutin secret uninominal à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'obtient la majorité absolue, il doit être procédé à un 3^{ème} tour au cours duquel l'élection a lieu à la majorité relative, conformément à l'article 163.6 du Code des Communes et L 5212.7 du C.G.C.T.

Frédérique BARNOUD et Pierre DURAND se sont portés candidats.

Il est procédé aux opérations de vote. Les résultats sont les suivants :

Déléguée titulaire :

Frédérique BARNOUD : 13 voix (nombre votants 13)

Délégué suppléant :

Pierre DURAND : 13 voix (nombre votants 13)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE comme suit les représentants de la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour les Personnes Agées (SIPAG) :

Frédérique BARNOUD en qualité de déléguée titulaire,
Pierre DURAND en qualité de délégué suppléant.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Olivier AIGLON Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
------------------------------	--	---------------------------------	--

Acte rendu exécutoire - 6 AVR. 2023
Après dépôt en Préfecture le : - 6 AVR. 2023
Publication ou notification du : - 6 AVR. 2023
Publication site internet le : - 6 AVR. 2023
Affichage liste des délibérations le : - 4 AVR. 2023